



FO vous inFOrme !!!

Depuis le 3 Novembre 2025, vous avez pu constater la nouvelle mise en place des promenades validée par le chef d'établissement. En effet, suite aux nombreux groupes de travail auxquels nous avons participé, le **syndicat FO Justice** a proposé :

-**La fin de mise en place des promenades sur les bâtiments annexes** (QA, UPV), ce qui permet de mettre fin aux mouvements à l'extérieur des bâtiments CDG, MAC, MAD, permettant un gain de temps pour l'organisation en bâtiment, et surtout la fin de blocage intempestifs de la rue.

-**La mise en place pour les agents en postes aux niveaux 0 des MA :**

Pour faciliter la fluidité des mouvements au niveau 0 et réduire les ouvertures de portes de la promenade.

-**Pour le CDG, une révision des horaires de promenade, ayant permis la fin des remontées intermédiaires, une révision des personnes détenues en rajout de promenade, une nouvelle organisation des départs/retours du Service Général sur le bâtiment.**

Aussi, vous avez pu voir l'apparition d'une nouvelle coupure PIC/Promenade sur les bâtiments, cela permet de créer des nuits sèches, que vous verrez apparaître très prochainement sur vos plannings, en lien avec le groupe de travail sur la limitation du matin-nuit, à défaut de sa suppression.

Quelques modifications peuvent être apportées, à l'approche du prochain CSA :

La nouvelle organisation ne permet pas une distribution efficace des médicaments.

-Le **syndicat FO Justice** propose que les horaires des postes Activités MA soient décalés de 15 minutes :

8h45-12h45/14h15-17h45 au lieu de 8h30-12h30/14h-17h30 afin de prendre en charge les infirmières à 12h15. Le niveau 1 des MA et le niveau 0 CDG, se charge de l'infirmière en week-end et jours fériés, en cas d'absence de l'agent activité.

-Le **syndicat FO Justice**, propose dans le même élan, de remplacer le matin des agents en matin sec, par une journée, permettant la création pour le personnel d'un troisième RH.

Exemple : Un agent en matin sec le jeudi, finissant sur un service de journée pourrait bénéficier du Vendredi/Samedi/Dimanche en repos. Si c'est un vendredi, il pourrait bénéficier du Samedi/Dimanche/Lundi en repos. (Sans que cela ne soit systématique).

Les plannings ELSP qui commencent en négatif, ne respectant la circulaire ARTT 2001.

ACMT : Les travaux d'installation des structures pour le sport (**proposition FO**), débuteront ce mercredi.

La **Force** de notre syndicat, c'est de pouvoir vous informer en toute transparence, de nos propositions pour améliorer, vos conditions de travail, au quotidien. Nous remercions, l'ensemble des personnels présents, lors de ces groupes de travail, pour les échanges constructifs, ayant permis, une amélioration significative, des conditions de travail, en détention. Etaient présents, à l'ensemble des réunions, le **syndicat FO Justice** et le syndicat CGT.

Le Bureau local FO Justice de Meaux Le 18/11/2025

